



Achat en union libre. quels droits

Par **cat**, le **14/01/2011** à **13:53**

Bonjour,
Je suis veuve, je vis avec mes 2 enfants chez moi. Je compte faire une extension. Or, j'ai rencontré quelqu'un avec qui je compte vivre. Il veut participer financièrement à cette extension (permis délivré, devis en cours).
Je refuse sachant qu'en cas de "problème" (séparation, décès) il n'aurait rien, vu notre situation.
Je pense aller chez le notaire, mais quelles sont les solutions ?
Merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **13:56**

un prêt avec un contrat précis, disant par exemple, que le remboursement n'est exigible qu'en cas de séparation ou décès

Par **cat**, le **14/01/2011** à **14:04**

donc, à voir avec la banque je suppose. mais est-ce que ça peut suffire ?
merci de la réponse en tout cas.

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **14:18**

Non, un prêt entre particuliers n'a rien à voir avec la banque. Le faire devant notaire peut être une bonne idée.